

*Privilège*

dit—comme il aurait dû le faire. A-t-il offert sa démission? Sinon, le premier ministre, qui est responsable de tous les ministres de la Couronne, a-t-il fait son devoir en disant au ministre des Finances que celui-ci n'était peut-être pas directement responsable de la fuite, mais qu'il avait des comptes à rendre au Parlement et au peuple canadien, et qu'il devait, en tant que premier ministre, lui demander sa démission?

**Des voix:** Bravo!

**M. Broadbent:** Il y va non seulement de la crédibilité du ministre des Finances, qui est maintenant tout à fait anéantie, mais aussi de celle du gouvernement et du premier ministre, qui n'ont pas su agir dans la situation. Les Canadiens en ont pris bonne note.

Au lieu de passer au débat sur le budget à 17 heures, comme le gouvernement l'espère, nous croyons que l'actuel ministre des Finances n'est plus apte à assumer ses fonctions et que le premier ministre devrait nommer sans plus tarder un nouveau ministre des Finances, retirer ce présumé budget, fixer une date pour le dépôt d'un nouveau budget et prendre les mesures qui s'imposent pour les Canadiens.

A ce propos, monsieur le Président, avant que vous ne rendiez une décision sur les questions de privilège soulevées par le chef de l'opposition et par votre serviteur en réponse à l'intervention du ministre des Finances, je vous suggère le libellé d'une motion que je voudrais que le gouvernement approuve. Je reprends les termes que le leader de l'opposition à la Chambre a employés en 1983, dans une situation analogue. . .

**M. Clark (Yellowhead):** Pas analogue.

**M. Broadbent:** . . .où un ministre des Finances était impliqué, et je signale au ministre de la Justice. . .

**M. Beatty:** Ce n'était pas une situation analogue.

**M. Broadbent:** . . .qui a alors défendu la motion proposée par son parti, dans l'opposition, que si ces termes paraissaient sensés alors, s'ils reflétaient honnêtement les traditions parlementaires non seulement du Canada mais de tous les pays du monde, ils sont sensés en 1989.

**Des voix:** Bravo!

• (1200)

**M. Broadbent:** Monsieur le Président, si vous décrêtez que cela se justifie de prime abord, je serais prêt à proposer la motion suivante:

Que l'on charge un comité spécial de faire enquête sur toutes les circonstances qui ont entouré la divulgation d'informations sur le budget le 26 avril et que le comité, constitué de onze députés, ait le pouvoir de faire venir des personnes, des documents et des dossiers.

J'espère qu'un gouvernement qui n'a pas manifesté la moindre intention de faire preuve d'honnêteté dans cette affaire grave depuis 24 heures fera ce qu'il faut et appuiera cette motion.

**Des voix:** Bravo!

**L'Hon. Doug Lewis (ministre de la justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je voudrais donner suite au point qu'a soulevé le très honorable chef de l'opposition (M. Turner). Je suis reconnaissant des observations que le chef du Nouveau Parti démocratique (M. Broadbent) vient de faire au sujet du discours remarquable que j'ai prononcé en 1983. Je ne me rapelle pas avoir remporté le débat et ce, pour de très bonnes raisons.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lewis:** Permettez-moi de souligner à notre collègue qu'en 1983, il n'y a pas eu d'enquête de la GRC comme celle qui est en cours à l'heure actuelle. C'est là que réside la différence.

Il est important d'établir officiellement les faits pour que la Chambre et le public canadien comprennent, car la population doit savoir comment le gouvernement a agi et avec quel sérieux nous avons pris des mesures dans les circonstances.

**Une voix:** On a voulu étouffer l'affaire.

**M. Lewis:** Il ne fait aucun doute qu'au cours d'une émission télévisée, un journaliste a tout d'abord parlé d'une rumeur non confirmée qu'il y avait eu une fuite concernant les documents budgétaires. Vous remarquerez que ce journaliste en particulier—je sais que cela dépasse un peu votre compétence, mais permettez-moi de dire que, si l'on examinait les bandes, vous constateriez que ce journaliste a agi avec responsabilité en ne diffusant pas l'affaire avant qu'elle ne soit confirmée. C'est exact. Il n'a pas diffusé l'affaire avant de s'assurer qu'elle était confirmée. Nous étions au courant de cette